

**6<sup>ème</sup> Critérium National U.N.A.S.A.T. de Trail et  
1<sup>er</sup> Critérium National de Marche Nordique  
des élus et des Agents Territoriaux**

**Parc des Haras à Hennebont (56) – Dimanche 07 décembre 2025**

**REGLEMENT**

**DISPOSITIONS GENERALES**

- La 6<sup>ème</sup> édition du Critérium National UNASAT de Trail et la 1<sup>ere</sup> édition du Critérium national UNASAT de Marche Nordique des élus et des agents territoriaux organisée par l'association sportive des municipaux de Quéven se déroulera le Dimanche 7 décembre 2025 dans le cadre de l'épreuve de Trail de Hennebont Athlétisme. Elle se déroulera dans le magnifique parc des haras nationaux de la Ville d'Hennebont

**PARTICIPATION**

Peuvent s'inscrire tous les sportifs territoriaux, associations, amicales, cos, CASC etc. des agents employés par une commune, communauté de villes, communauté urbaine, district, municipalité, conseil général, conseil départemental, PAC, Office public d'HLM, centre de gestion, CNFPT, crédit municipal, centre de secours et d'incendie (Pompiers non volontaires) ou toute autre structure territoriale.

Les athlètes licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme devront fournir à l'engagement une photocopie de leur licence pour la saison 2025 accompagnée d'une attestation de l'employeur précisant leur qualité d'agent territorial.

Les athlètes non licenciés devront fournir un certificat médical original ou une photocopie de non contre indication à la pratique de la course à pied ou marche nordique en compétition datant de moins d'un an, ou d'un PPS (Parcours prévention santé) à la date de l'inscription à la course ainsi qu'une attestation de l'employeur.

Tous les concurrents devront se soumettre au règlement général de l'épreuve à savoir, celui de la Fédération Française d'Athlétisme.

**RETRAIT DES DOSSARDS**

**Dimanche 7 décembre** : Dès 8 heures, après retrait de votre dossard, un café de bienvenue vous sera offert au stand de l'UNASAT ou vous pourrez également retirer votre lot de participation offert par l'AS Municipaux de Quéven.

**INSCRIPTIONS AUX EPREUVES UNIQUEMENT SUR LE SITE DE COURSE A PIEDS : KLIKEGO**

**COLLECTIVITES ET INDIVIDUELS**

Le prix d'engagement de l'épreuve est fixé à ? : (voir sur le site Klikego).

**IMPORTANT : TRANSMETTRE UNE COPIE DES ENGAGEMENTS (EPREUVES ET CATEGORIES) EFFECTUES SUR LE SITE A : AS.MUNICIPAUX.QUEVEN@SFR.FR**

**DEPARTS COURSES ELUS ET TERRITORIAUX**

**Dimanche 7 décembre 2025 :**

**MARCHE NORDIQUE : 9 heures 15 pour 12 km.**

**TRAIL : 10 heures pour le 7 km 700 et 10 heures 15 pour le 15 Km.**

**ARRIVEES**

Chaque participant au 6ème Trail des élus et des agents territoriaux recevra un lot.

La course est ouverte. Ceci implique que tous les athlètes participants seront classés, dans un premier temps, au "scratch" puis, par catégories indépendamment des classements effectués dans le cadre du critérium national UNASAT 2025 de Trail et de Marche Nordique.

**CLASSEMENT DES EPREUVES UNASAT SUR LE SITE D'ARRIVEE.**

- Seuls les élus et agents territoriaux actifs ou retraités pourront prétendre aux titres de Champions Nationaux UNASAT 2025.

**CRITERIUM NATIONAL** : Seront récompensés pour le 6<sup>ème</sup> Trail , le 1<sup>er</sup> critérium national de marche nordique UNASAT et les élu (e) s et agents territoriaux :

Classement individuel

⇒ **Les 3 premiers hommes (Espoirs, Seniors et Masters) et par épreuve.**

⇒ **Les 3 premières femmes (Espoirs, Seniors et Masters) et par épreuve.**

Classement par équipes sur 3 athlètes.

⇒ **3 premières équipes hommes (ES, SE, MAS. Toutes catégories confondues) et par épreuve.**

⇒ **3 premières équipes femmes (ES, SE, MAS. Toutes catégories confondues) et par épreuve.**

**Pas de classement par équipes pour les élus.**

**Pas de classement UNASAT sur l'épreuve de marche nordique Forme et santé.**

## CATEGORIES D'AGES POUR LES CRITERIUMS DE L' UNASAT 2025/2026

ESPOIRS H ET F : 2004 A 2006

SENIORS H ET F : 1992 A 2003

MASTERS H ET F : 1991 ET AVANT

### COUPE DE L'UNASAT

⇒ Il sera attribué à la délégation participante la plus représentée.

### TROPHEE ASMQ

⇒ Il sera attribué à la collectivité la plus éloignée.

### SECURITE ET ASSURANCE

Assurance responsabilité civile de l'organisateur : SMACL assurances

Chaque coureur doit être couvert par une assurance individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription pour le Trail et la Marche nordique ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical : Copie du certificat médical ou copie licence ,ou PPS (Parcours prévention santé) à fournir à l'inscription sur le site de course à pieds : Klikego.

